

APPEL À PROJETS DE RECHERCHE

Effets attendus des mesures en matière de droits sociaux de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : une revue de la littérature

Enjeux et thématiques

05 Octobre 2020

Cet appel à projets de recherche est organisé en une unique étape de **sélection parmi les propositions détaillées des équipes de recherche.**

DATE CLÉ :

Clôture pour le dépôt des propositions détaillées :
09 novembre 2020 à 14 h (heure de Paris)

I. CONTEXTE

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été présentée le 13 septembre 2018 par le président de la République Emmanuel Macron. Élaborée après une phase de concertation avec les acteurs concernés et après une consultation en ligne, elle est constituée d'un grand nombre de mesures articulées autour de deux axes distincts : prévenir la reproduction de la pauvreté en agissant pour les enfants et accompagner vers l'emploi.

Agnès Buzyn, alors ministre des Solidarités et de la Santé, a confié à France Stratégie l'évaluation ex post de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. France Stratégie a mis en place en septembre 2019 un comité d'évaluation. Présidé par Louis Schweitzer, ce comité est composé de trois présidents d'associations (ATD-Quart-Monde, Secours catholique, Uniopss), de quatre personnalités qualifiées et de six chercheurs. Il s'appuie sur huit administrations et organismes publics (Dares, Depp, Drees, Insee, Cgdd, Cnaf, Pôle emploi, INED).

En outre, le comité a engagé deux démarches participatives : il consulte d'une part le collège des personnes en situation de pauvreté (ancien 8e collège devenu 5e collège en 2020) du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) et d'autre part un panel de trente citoyens représentatifs de l'ensemble de la population française. Ces deux instances sont sollicitées pour contribuer à l'évaluation, de l'élaboration de la démarche d'évaluation à l'interprétation des résultats d'évaluation.

France Stratégie a en charge le secrétariat de ce comité et en assure, avec le président, le pilotage.

La [note d'étape](#) du comité d'évaluation publiée en mars 2020 précise les grands axes de la démarche d'évaluation, les méthodes envisagées et le calendrier des travaux à mener.

Le comité a décidé que l'évaluation aurait une double dimension stratégique et analytique et qu'elle serait réalisée à deux niveaux :

- Le suivi de la mise en œuvre des mesures de la Stratégie et l'évaluation de leurs effets. Le comité en a identifiées trente-cinq qu'il a classé en cinq grandes thématiques : la petite enfance et l'éducation - la santé - l'accompagnement, l'emploi et la formation - le logement et les droits sociaux. Les mesures feront l'objet d'un suivi de leur mise en œuvre et leurs effets seront évalués au regard des objectifs visés au moyen d'indicateurs définis en fonction des résultats attendus. Une revue de littérature permettra d'éclairer, pour chacun des grands thèmes, le lien théorique entre les mesures et l'objectif recherché d'une part, et entre le premier résultat et le résultat final qui peut être attendu d'autre part.
- L'évaluation de la stratégie nationale dans son ensemble au regard des grands objectifs visés par la Stratégie, et en intégrant dans le périmètre d'autres politiques qui peuvent avoir un effet sur la pauvreté. Les grands objectifs de la Stratégie retenus par le comité sont les suivants : éviter la reproduction sociale de la pauvreté, permettre aux gens de sortir de la pauvreté, et ne laisser personne en situation de grande pauvreté.

La Stratégie pourrait évoluer dans le cadre du plan de la réponse politique à la crise du coronavirus : des mesures pourraient être élargies, d'autres reportées, d'autres ajoutées.

Le comité a décidé de privilégier une approche pluridisciplinaire et des méthodes qualitatives et quantitatives et sur les remontées du terrain des publics ciblés (en sollicitant notamment le 5e collège du CNLE), des acteurs associatifs de lutte contre la pauvreté et des acteurs de terrain en

charge de la mise en œuvre de la Stratégie. Des expériences contrôlées randomisées pourront être réalisées. Il a prévu également de s'appuyer sur la littérature scientifique française et internationale :

- pour éclairer, pour chacun des grands thèmes de la stratégie, le lien théorique entre les mesures et l'objectif recherché d'une part, et entre le premier résultat et le résultat final qui peut être attendu d'autre part ;
- pour illustrer les effets attendus des politiques dont on ne peut valider à court terme les effets.

Le comité programme des travaux d'évaluation, s'appuie sur des travaux déjà menés par les administrations, et, pour les dispositifs pour lesquels un comité scientifique d'évaluation est ou va être mis en place, sur les conclusions de ces évaluations.

C'est dans ce cadre que différents appels à projets de recherche ont été décidés.

Le comité souhaite, en vue de l'évaluation des mesures de la thématique Droits sociaux approfondir la connaissance sur le lien entre l'accès aux droits (thématique générale) et l'accès aux prestations, l'accompagnement, le soutien à la parentalité, la lutte contre le surendettement (sous-thématiques) et la pauvreté. C'est l'objet du présent appel à projets.

II. ENJEUX ET AXES DE RECHERCHE

1. Enjeux

Le comité d'évaluation a identifié sept mesures concrètes en matière de droits sociaux de la stratégie. Les travaux sur le RUA étant suspendus et la revalorisation de la prime d'activité faisant l'objet d'un autre appel à projets, il souhaite circonscrire le présent appel à projets aux cinq autres mesures de cette thématique :

- « Moderniser la délivrance des prestations sociales en favorisant les échanges d'informations entre acteurs, en rendant automatique les démarches et en favorisant un paiement au juste droit, généraliser le datamining pour le repérage des bénéficiaires potentiels. »
- « Renforcer l'accès aux droits et aux services sociaux (généralisation des accueils sociaux inconditionnels, expérimentation de « territoires zéro non-recours », coffre-fort numérique). »
- « Un travail social rénové sur tout le territoire : la formation des travailleurs sociaux et le développement des référents de parcours. »
- « Rénover la politique de soutien à la parentalité et créer 300 nouveaux centres sociaux dans les territoires prioritaires. »
- « Prévenir et lutter contre le surendettement : déploiement de 400 « Points conseil budget » sur l'ensemble du territoire et introduction d'un plafonnement des frais bancaires ».

Le contour des mesures et les grands objectifs qu'elles visent en matière de lutte contre la pauvreté sont précisés dans des fiches en annexe de la note d'étape de mars 2020 du comité ([disponible en ligne](#)).

Pour évaluer leurs effets sur la pauvreté, le comité d'évaluation se pose les questions suivantes :

- Quels sont les effets sur la pauvreté que l'on peut attendre des mesures en matière de droits sociaux prévues dans la Stratégie ?
- Quels sont les enseignements des évaluations existantes sur des dispositifs proches des mesures de la Stratégie en matière d'effet sur la pauvreté ?

Le comité d'évaluation lance un appel à projet afin de déterminer les effets attendus des mesures de la stratégie en matière de droits sociaux sur la pauvreté.

2. Axes de recherche

Cet appel à projets a pour objectif principal de soutenir le comité dans son évaluation des mesures de la thématique droits sociaux présentes dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le travail de recherche devra comporter trois parties, avec la réalisation de :

1. *Une revue de la littérature scientifique française et internationale sur les liens entre accès aux droits et pauvreté et sur les effets attendus des mesures de la thématique droits sociaux de la stratégie en matière de lutte contre la pauvreté*

L'objet de cette revue de littérature sera d'éclairer la logique sous-jacente aux mesures de la thématique droits sociaux de la stratégie, sur la base des éléments disponibles dans la littérature scientifique française et internationale.

Ce travail nécessitera dans un premier temps la réalisation d'un état des lieux des acquis de la recherche sur les liens entre situation en matière d'accès aux droits et pauvreté, et sur les principaux facteurs par lesquels l'accès aux droits influe sur la pauvreté.

Il présentera ensuite de manière plus détaillée les enseignements de la littérature sur les thématiques couvertes par les mesures en matière de droits sociaux présentes dans la stratégie pauvreté : accès aux prestations, accompagnement, soutien à la parentalité, lutte contre le surendettement.

L'annexe 13 de la note d'étape de mars 2020 du comité d'évaluation ([disponible en ligne](#)) illustre ce travail à partir d'un exemple sur la thématique « petite enfance et éducation » de la Stratégie.

2. *Une chaîne de causalité pour illustrer les effets attendus des mesures droits sociaux de la stratégie en matière de lutte contre la pauvreté*

L'objet de cette partie sera de représenter par un modèle simple les étapes théoriques qui mènent des mesures à l'atteinte du grand objectif visé par les mesures et les effets attendus au vu de la littérature.

L'équipe de recherche s'appuiera sur les thématiques couvertes par les mesures de la Stratégie en matière de droits sociaux - accès aux prestations, accompagnement, soutien à la parentalité, lutte contre le surendettement et d'éventuelles d'autres thématiques qu'elle aura identifiées lors de l'étape précédente. Pour chaque groupe de mesures relatives à la même thématique, une chaîne causale sera effectuée.

La chaîne causale présentera les étapes théoriques qui mènent des mesures à l'atteinte du ou des grands objectifs visés par les mesures. La revue de littérature scientifique (partie 1) permettra de relier la mise en place d'une mesure, au gain escompté à un moment t et à ses conséquences attendues à moyen et à long termes.

La chaîne de causalité se construira ainsi en plusieurs étapes :

- 1) Regarder dans un premier temps quels sont les objectifs visés par le groupe de mesures ;
- 2) Tracer un chemin théorique entre les mesures et le ou les objectifs visés ;
- 3) Identifier quels sont les effets observables pour le groupe de mesures ;
- 4) Chercher des indications probantes (littérature scientifique) sur le lien entre ces effets et la réduction de la pauvreté (causalité).

Au regard de cette chaîne de causalité, l'équipe de recherche identifiera les questions évaluatives auxquelles le comité d'évaluation devra répondre. A la lumière des éléments issus de la revue de littérature scientifique, les conditions d'évaluation, le type d'indicateurs pouvant être retenus (quantitatifs ou qualitatifs), les méthodes susceptibles d'être utilisées pour capter les effets propres des mesures, ainsi que la nature des données à recueillir etc. seront alors précisés.

L'annexe 12 de la note d'étape de mars 2020 du comité d'évaluation [disponible en ligne](#) illustre ce travail à partir d'un exemple sur la thématique « petite enfance et éducation » de la Stratégie.

3. Synthèse des évaluations scientifiques sur des dispositifs proches des mesures de la Stratégie

L'objet de cette partie sera de préparer une synthèse présentant des évaluations scientifiques réalisées en France ou à l'international sur des dispositifs proches de ceux de la Stratégie afin d'éclairer le comité sur les effets attendus de ces dispositifs à long terme en France. Le document précisera a minima les dispositifs évalués, les publics ciblés, les questions de recherche, les indicateurs de résultats (quantitatifs ou qualitatifs) et les résultats de ces évaluations.

III. CONDITIONS DE REALISATION DES PROJETS DE RECHERCHE

1. Méthodologie

Le travail de recherche devra a minima couvrir le champ de l'économie, de la sociologie et des évaluations scientifiques d'impact. L'équipe détaillera sa démarche pour répondre à chacun des trois axes de l'appel à projets.

2. Composition des équipes

Le comité de sélection sera particulièrement attentif à la qualité de l'équipe constituée pour mener à bien le projet de recherche. Des collaborations entre structures de recherche académiques sont possibles. La méthode de travail en équipe ainsi que les engagements, les responsabilités et les investissements de chacun devront être clairement explicités dans les projets de recherche soumis. Une expérience internationale ou l'association d'équipe(s) étrangère(s) sera un avantage.

3. Calendrier et budget

La durée totale du projet, qui débutera à compter de la date de signature de la convention de recherche conclue entre France Stratégie et le représentant agissant au nom et pour le compte de l'équipe de recherche (le laboratoire ou l'unité) à l'initiative du projet, ne pourra excéder **trois mois**.

Les porteurs de projet devront veiller à présenter un calendrier compatible avec le délai maximal de trois mois mentionné ci-dessus et à prévoir la présentation à France Stratégie d'un plan et d'une première version de la revue de littérature, de la chaîne de causalité et de la synthèse dans un délai d'un mois et demi après la notification pour limiter les risques de dépassement de ce délai et éventuellement recentrer les travaux.

La livraison de la revue de littérature, de la chaîne de causalité et de la synthèse se fera au plus tard trois mois après la notification.

Le budget du projet de recherche sera détaillé.

4. Mode de sélection

Cet appel à projets est organisé en une seule étape qui consiste à sélectionner les projets à financer parmi les propositions détaillées des équipes de recherche.